



Réf. Farde e-Assemblées : 2687393

N° OJ : 100**Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025****Objet : Asbl Banlieues.- Subside Smart City : 10.000,00 EUR.- Convention.**

Le Conseil communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Smart City au service de toutes et tous ;

Vu la Charte des droits numériques de la Ville de Bruxelles (validée par le Conseil le 16/10/2023) synthétisant les engagements ainsi qu'un plan d'action de projets à mener dans le domaine des droits humains numériques d'ici à 2030 au sein de la Ville, dont le premier chapitre est focalisé sur l'inclusion numérique ;

Considérant l'utilité des subsides en termes d'apport de nouvelles idées pour la Ville et de visibilité pour les porteurs de projets ;

Considérant que l'asbl Banlieues est dédiée au soutien des autres asbl dans la réduction de la fracture numérique ;

Considérant que l'asbl Banlieues a introduit une demande de subside de fonctionnement à la cellule Smart City de la Ville pour le projet "Comprendre et se protéger : fake news, IA et cybersécurité pour tous", d'une valeur totale de 10.000,00 EUR. Le projet consiste en un cycle d'ateliers inclusifs, organisés avec les partenaires locaux de la Ville de Bruxelles, pour sensibiliser des adultes en situation de handicap cognitif aux fake news, à l'usage responsable de l'IA et aux bons réflexes de cybersécurité grâce à des méthodes pédagogiques adaptées. Les objectifs spécifiques du projet sont explicités dans la convention (cf. annexe) ;

Considérant que ce projet répond aux objectifs de la Stratégie Smart City et que des initiatives similaires n'existent pas encore sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Banlieues, pour préciser la ventilation du montant et la manière de liquider ce subside ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Un subside de 10.000,00 EUR à l'article 13901/33202 du budget ordinaire 2025 est octroyé à l'asbl Banlieues pour le projet "Comprendre et se protéger : fake news, IA et cybersécurité pour tous".

Article 2 : La convention avec référence "SA202501_Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Banlieues pour le projet Comprendre et se protéger fake news, IA et cybersécurité pour tous", fixant les modalités de liquidation du subside, est adoptée.

Annexes :

[SA202501_Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Banlieues pour le projet Comprendre et se protéger fake news, IA et](#)